COMPTE RENDU
REUNION COMITE SHF PRESENTIELLE
CERILLY 19/09/2025

Présents : Blandine Abadie, Jerome Jacq, Manon Glise, Angélique Pasquier, Justine Farrugia, Arnaud Eggemann, Ludivine Chebai, Sylvain Stanesco.
Excusés : Sébastien Garcia, Alessandra Castelli, Anaïs Becquet, Aurélien Berbesson.

Mme Abadie ouvre la séance et demande à Mr Eggemann (qui était sur son téléphone) de ne pas enregistrer la réunion, celui-ci continue à taper sur son téléphone, elle lui demande de ranger son téléphone, et celui-ci demande s'il est possible que Mr Stanesco suive la réunion sur son téléphone. Mme Abadie lui rappelle que la réunion est en présentiel.
Deux minutes après, Mr Stanesco arrive en tapant sa chaise derrière le dos de Mme Abadie et dit « Vous m'avez réclamé ! je suis là ! ». La présidente lui demande de bien vouloir aller s'installer autour de la table, mais pas derrière elle.

Début de la réunion

1/ Organisation de la NE

Jérôme nous parle de l'organisation de la NE dont il était le responsable.
Répartition des juges du dimanche.

2/ Mondiale et nationale 2026

Date 26/09/2026
CACS de la mondiale qui comptera comme un CACS de spéciale.
Toutes les races de chiens de traîneau seront représentées.
Des questions ont été soulevées concernant la participation financière des malamutes. Des renseignements seront demandés auprès de Mme Gallou.
Les tarifs ne sont pas encore définis
Mr Stanesco interpelle le comité sur le coût de cette « Mondiale » à savoir 35 euros par entrées, par manifestation, montant calculé sur une base de 2100 chiens sur le weekend, toutes races confondues ce qui représente un coût certain pour le club. Mr Stanesco demande à la trésorière une estimation sur les tarifs, le coût et si les tarifs dégressifs seront maintenus.
Le bureau lui répond, qu'une réunion est prévue sous peu afin d'affiner les choses, mais que bien entendu, il aura un tarif dégressif. Le but n'étant pas que le club soit déficitaire, ni que les adhérents n'y trouvent pas leur compte.

3/ Spéciales 2026

Cuvery CACS 17/18 Janvier Jugée par Mr Eggemann et Mme Pary Dauvet
Pontivi CACIB 8 et 9 mai Jugée par Mme Abadie
Lillers CACS 30 Mai Jugée par Mr Escoffier
Chartres CACS 14 Juin Mme Roser
Lunel CACS 26/27 Juin Nocturne Jugée par Mr Buratti
Maubeuge CACIB 12 Juillet Jugée par Mme Pary Dauvet
Aurillac CACS 19 Juillet Jugée par Mme Gogibus
Segré CACS 23Août Jugée par Mme Abadie

Dompierre / Besbre CACS 13 Septembre Jugée par Mr Coppel
Mondiale du chien Nordique Moulins CACS 26 Septembre Jugée par Henrick Soeborg (Danois), Ivo Ingraffia (Italien) et Arnaud Eggemann
Metz CACIB 8 Novembre Jugée par Mr Eggmann
La NE sera jugée par mr Pierre Alexandre Lemaire, Mme Van iperen Hoevens et Mme Abadie

4/ RE 2026

4 Avril Après-Midi RE Saint Stail avec TAN. Organisée par Séléna Fuchs. Juge : Arnaud Eggemann
26/27 Juin RE Lunel/Agde Nocturne avec TAN Organisée par Manon Glise et Justine Farrugia. juge : Mr Klein
13 Juin RE Chartres. Organisée par Morgane Dumoutier. Juge inconnu

5/ Compte rendu du travail des commissions

Commission Litige :
Demande de Mr Coche (non adhérent) concernant un test ADN qui a démontré que le père de son chien n'était pas le bon.
L'affaire concernant un non adhérent ayant acheté un chien à un éleveur non adhérent, le club n'est pas concerné. La plainte a été déposée à la SCC.

Suite à une portée non LOF, une déléguée régionale s'est vue excusée au vu des circonstances et conserve son statut de déléguée régionale.

Une plainte concernant l'élevage Lupu Di Castagniccia est en cours de traitement.

Une plainte a été déposée concernant une vente de chiot d'un membre du comité. L'affaire est entre les mains de la justice et ne concerne pas le Club.

Le comité a reçu une demande concernant un litige commercial avec une non adhérente.
L'affaire concernant un litige commercial, le responsable de la commission litige a aidé à trouver un accord amiable entre les deux parties.

Commission sponsor :
Mr Eggemann souhaite démissionner de sa commission des sponsors.
Le comité prend acte de sa démission.

6/ Doit- on entendre les nouveaux adhérents dont on doute, avant de prendre une décision de refus.

Mme Abadie explique qu'une ancienne adhérente et membre du comité a été exclue du club, depuis plusieurs années et qu'il avait été très intéressant d'avoir sa version des faits. Elle précise qu'autrefois avant de prendre une décision sur des on-dit des réseaux sociaux, on écoutait la personne incriminée.
De ce fait elle demande au comité de se prononcer sur le fait d'entendre les gens quand la majorité est contre leur adhésion.

Pour : Blandine Abadie, Jerome Jacq, Manon Glise, Angélique Pasquier, Justine Farrugia, Arnaud Eggemann, Ludivine Chebai.
Mr Sylvain Stanesco, réponds qu'un vote avait été prononcé pour l'adhérente en question, et qu'il aurait fallu s'y tenir.

Oui à la majorité : ce sera perpétué.

7/ Acceptation des radios pour les étrangers

Afin de revoir des étrangers sur nos expositions, et la SCC acceptant les radios étrangères, il nous parait évident de revoir notre position sur l'acceptation des radios des hanches des autre pays. A condition que celles-ci soient effectuées par le lecteur officiel du pays en question.
Ceci n'étant bien évidement valable que pour les chiens résidants à l'étranger.

Pour à l'unanimité.

8/ Homologations des titres de Champions

Acceptation totale du B. Pour les titres de Champion et les Cotations.
2 contre : Manon et Jérôme

Adopté à la majorité

Interdiction du club, de faire reproduire deux B ensemble, sera notifié dans la charte de qualité.

9/ Achat du logiciel EXCEL pour la secrétaire

Pour à l'unanimité

10/ Course Terre

Saudoy 22 et 23 Novembre FFPTC
Saint Stail Avril FFST 4/5 Avril FFST
Saint Nabord 13 et 14 Décembre FFPTC
Arnaud, nous signale que cette course est dangereuse et montre un virage qu'il considère dangereux à plusieurs membres du comité, et mentionne qu'il ne veut pas juger cette course, mais sait où il se positionnera pour prendre des photos. Le comité ayant l'année dernière donné son accord de principe, nous la maintenons.

11/ Course neige

Cuvery FFST 17 et 18 Janvier
Cuvery FFPTC 10 et 11 Janvier
Lekkarod 20/21/22 Mars
Selon l'état d'enneigement des pistes, des courses neige pourront être ajoutées au calendrier au besoin.

12/ Délégués régionaux

Demande de Karine Lamand pour être déléguée régionale de Corse
Acceptation du comité
Demande de Samantha Payet pour être déléguée régionale de Réunion
Acceptation du comité

13/ APR 3 années ou 2 entre les 2 tests

Afin que tout soit clair pour tous dans la formulation : la règle est 2 ans à partir du premier test.

14/ Répartition des tâches car certains membres du comité ne font rien du tout !

Sera vu à une prochaine réunion.

15/ Demande de dérogation

Dérogation demandée pour une chienne de 9 ans et 2 mois qui a reproduit sans que la maitresse ne connaisse la nouvelle règlementation, excellente chienne de travail, saillie par un autre chien de travail, afin de garder les chiots pour le traineau.
Pour à l'unanimité.
Dérogation chienne + de 9 ans pour une portée non prévue qui a reproduit.
Pour à l'unanimité.

Dérogation demandée par une personne vivant en Guadeloupe, en effet aucun véto ophtalmo n'est reconnu en France, et le TAN n'existe pas non plus là-bas.
Mr Stanesco demande qu'ils fassent une petite vidéo à l'attelage de 100 m. Le comité demande que les Radios des hanches soient envoyées au lecteur officiel en métropole.
A l'unanimité, le comité accepte que les tests ophtalmos soient effectués par un véto qui en a déjà fait pour d'autres races.

Mr Eggemann quitte la réunion, pour pouvoir récupérer les clefs de son hôtel.

16/ Questions diverses

Lettre de Mr stanesco envoyé au comité (pièce jointe), non lu ce jour, car envoyé en amont.

Mme Abadie avait envoyé sa convocation en précisant qu'elle aurait lieu à Cérilly, et non en visio, elle avait précisé que le club ne demandait qu'une réunion en présentiel, et que la NE était la réunion la plus importante pour les adhérents, la présence des membres du comité étant souhaitable. D'autre part le cas de Becquet était bien différent car celle-ci était malade et dans l'impossibilité de se déplacer (cf. lettre lue lors de l'AG) et quand plus elle n'avait pris part à aucun vote important l'année dernière.

Question 1

La présidente, avait expliqué que tous les membres du comité travaillaient, et faisaient au mieux, en fonction de leur temps libre.

Question 2

La commission chien de traineau travaille pour la SCC et non pour le SHF, et tous les comptes rendus sont sur le site de la SCC après validation de celle-ci, leurs membres sont élus par la SCC et n'ont rien à divulguer, avant la validation de la SCC.

Question 3

Le bureau du SHF doit se réunir avec les 2 autres clubs afin d'avoir plus de renseignements, mais pour l'instant, tous ces chiffres ne nous ont pas été transmis. Seul le fait qu'il y aura un tarif dégressif nous a été communiqué. Nous tiendrons le comité au courant, bien évidemment des avancées.

Question 4

La secrétaire s'étant renseigné auprès de la SCC, sur la demande de la présidente qui était accusée, elle fournit la réponse de la SCC par courrier, qui précise avoir fait la dérogation, suite à une plainte de l'adhérente, qui se plaignait que le club ne voulait plus d'elle.

La parole est donnée à Mr Stanesco qui indique que nous avons répondu à toutes ses questions.

Fin de réunion 20h30.